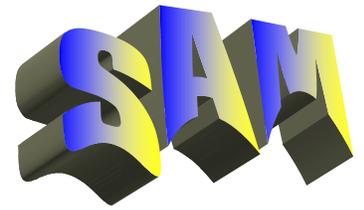


**REGLEMENT**  
**DE LA 45<sup>ème</sup> COURSE**  
**PEDESTRE DE LA FOURME**  
**2019**



**1. Organisateur .**

La course est organisée par l'association sportive : Les Sports Athlétiques Montbrisonnais : SAM.

**2. Participation**

Départ place de l'hôtel de ville

Circuit dans le centre-ville de Montbrison.

Écoles athlétisme : 0.250m sans classement (médaille à tous) départ 19h15

Poussines poussins : 0.500m sans classement (médaille à tous) départ 19h30

Benjamins, benjamines, minimes : 2 km (1 tour) (médaille à tous) départ 19h45

Cadets à vétérans : 8 km (4 tours) départ 20h15

3 premiers scratch femme et homme récompensés

Ainsi que le premier de chaque catégorie (coupes, produits régionaux)

1€ reversé par coureur aux « Amis de Rémi »

Sous réserve :

- Des règles de participation aux courses hors stade par la FFA applicable au 4 octobre 2018.
- Des dispositions du présent règlement.

**3. Définition.**

Ce sont des parcours en centre ville de Montbrison

**4. Ravitaillement.**

Ravitaillement à l'arrivée et à chaque tour (2 kms) en eau si nécessaire suivant la météo.

**5. Secours**

Les secours seront assurés par la protection civile et un médecin.

**6. Inscriptions.**

Pour la course de 8 kms , inscription en ligne sur [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) jusqu'au jeudi 4 octobre 2018 minuit.

Le paiement s'effectuera par carte bancaire 7 €

La copie du certificat médical ou de la licence doivent être téléchargés sur le site en même temps que l'inscription.

1 Euro par concurrent reversé à l'association « Les amis de Rémi ».

Inscription sur place le jour même limitée à **50 coureurs** et inscription 7€

Aucune inscription par téléphone ou courrier électronique..

## **7. Assurance.**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accidents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, Individuelle Accident, liée à leur licence. Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.

## **8. Licence / Certificat médical.**

Les participants seront soumis à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- ❖ Être titulaire d'une licence Athlé compétition, d'une licence athlé entreprise, d'une licence athlé running délivrée par la FFA ou d'un « Pass j'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin , en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA ( santé , encadrement et découverte ne sont pas acceptées) .
- ❖ Ou titulaire d'une licence sportive , en cours de validité à la date de la manifestation , délivrée par une fédération uniquement agréée ( liste des fédérations agréées disponible sur la liste FFA → textes officiels → manuel pratique de l'organisateur 2019 → dans certificat médical il y a un lien vers les fédérations ),sur laquelle doit apparaître , par tous moyens , la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition .
- ❖ Ou pour les non licenciés un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation , ou de sa copie .Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical .
- ❖ L'organisateur conservera. selon le cas , la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance ) , l'original ou la copie du certificat , pour la durée de prescription (10 ans) .

## **9. Epingles.**

Prévoir des épingles pour fixer le dossard.

## **10. Classements.**

Il sera établi un classement scratch et par catégorie

## **11. Récompenses.**

Produits régionaux, Coupes.

Les 3 premiers au scratch homme et femme.

Le premier cadet, junior-espoir , senior et Master1 ( > 40 ans) ,Master2 ( > 50 ans) ,Master3 ( > 60 ans) et Master4 ( > 70 ans) homme et femme sans cumul.

## **12. Propriété individuelle de l'image**

La participation à cette manifestation , vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de la dite manifestation.

## **13. Loi informatique et liberté.**

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

## **14. Renseignements**

Tél : 06 38 23 03 10 ou mail [anne-marie.bruel@wanadoo.fr](mailto:anne-marie.bruel@wanadoo.fr)

<http://www.logicourse.fr/inscriptions/>